

# Une protection maximale des consommateurs n'est pas toujours une protection optimale pour les clients

Michael Müller

Vice-président de l'ASA, Bâloise, CEO Suisse



# Corpus réglementaire dense en faveur de la protection des consommateurs

- Loi sur le contrat d'assurance
- Loi sur la surveillance des assurances
- Ordonnance sur la surveillance
- Ordonnances et circulaires de la Finma

## Mesures spontanées de l'assurance privée :

- Ombudsmann de l'assurance privée et de la Suva
- Label «Cicero» attestant de la qualité du conseil

# Renforcement des droits des consommateurs

## Exemples dans la LSA

- Document d'information clé pour les assurances-vie complexes
- Vérification du caractère approprié du produit dans le cas d'assurances-vie complexes
- Elargissement des obligations d'information des intermédiaires d'assurance

## Exemples dans la LCA

- Introduction du droit de révocation
- Prolongation du délai de prescription des créances découlant du contrat d'assurance
- Introduction du droit de résiliation ordinaire

# Dispositions réglementaires coûteuses sans valeur ajoutée pour les clients

## Exemples révision LSA / ordonnance et révision LCA

- Exigences en fonds propres comparées avec l'étranger
- Divisibilité de la prime : suppression des exceptions en cas de dommage total et de dommage partiel au cours de la première année d'assurance
- Interdiction de l'adaptation des conditions générales d'assurance



**«Les mesures de protection des consommateurs  
ne sont pas gratuites.  
Nous les soupesons donc soigneusement.»**